

L'ORATEUR

OFFICIER DE LA LOGE MAÇONNIQUE

L'orateur en franc-maçonnerie a pour fonction de s'assurer que tout ce qui se passe en loge est conforme aux règlements, aux lois et aux traditions. Il appartient au collège des officiers de la loge maçonnique.

L'ORATEUR EN FRANC-MAÇONNERIE

L'Orateur siège à l'Orient, à gauche du Vénérable Maître.

Notons que cette fonction n'existe pas dans les rites anglo-saxons, mais qu'elle a par contre une place prépondérante en Europe et notamment en France.

LE RÔLE DE L'ORATEUR EN FRANC-MAÇONNERIE

L'Orateur est le **Gardien de la Loi**. Il est le garant de la régularité des travaux de la loge. L'Orateur est une sorte de conseiller juridique: il est chargé de faire respecter la Constitution et les Règlements (notamment le règlement général de l'obédience à laquelle appartient la loge).

Si la tenue a donné lieu à des débats d'ordre symbolique, l'Orateur pourra prendre la parole en dernier pour proposer une synthèse des idées énoncées.

Il prononce également les allocutions de bienvenue pour les francs-maçons reçus aux différents grades (apprenti, compagnon et maître).

L'Orateur en Franc-Maçonnerie a donc un rôle prépondérant: il dit le droit, fait la synthèse des débats, prend la parole en dernier et oriente les votes.

LE BIJOU DE L'ORATEUR

Le bijou de l'Orateur est constitué d'un livre ouvert (**le Livre de la Loi**) ou d'un soleil rayonnant.